

## Conseil municipal du 24 juin 2010

**Objet : Vœu relatif aux projets gouvernementaux et à la qualité de l'accueil dans le secteur de la Petite enfance déposé par l'ensemble des groupes du Conseil municipal de Montreuil.**

Considérant que la qualité des modes d'accueil des jeunes enfants est indispensable pour assurer le développement affectif, moteur et psychique de ces derniers.

Considérant que le décret gouvernemental relatif à l'accueil collectif va mettre à mal cette qualité dans la mesure où celui-ci prévoit de :

- diminuer (de 50% à 40%) la proportion de professionnels les plus qualifiés placés auprès des enfants (puéricultrices, auxiliaires de puériculture, éducateurs/trices de jeunes enfants) dans les établissements d'accueil ;
- augmenter (jusqu'à 120%) le nombre d'enfants pouvant être accueillis en « surnombre » sans personnel supplémentaire
- diminuer l'expérience professionnelle requise pour l'accès aux fonctions de direction
- créer des « jardins d'éveil » (pour les enfants à partir de deux ans) dans lesquels les normes d'encadrement passeraient de 1 personnel pour 12 enfants, au lieu de 1 personnel pour 8 enfants dans les crèches

Considérant que d'autres mesures gouvernementales récentes (extension de la capacité d'accueil des assistantes maternelles de 3 à 4 enfants, regroupement d'assistantes maternelles pouvant accueillir jusqu'à 16 enfants sans règle collective de fonctionnement, diminution du nombre d'enfants de moins de deux ans accueillis en maternelle, refus d'exclure le secteur de la Petite enfance du champ d'application de la directive Services,...) dégradent les conditions de travail des personnels et complètent le dispositif d'abaissement des normes de qualité, avec l'objectif de créer des places au rabais, sans investir dans la formation aux métiers de la Petite enfance.

Considérant qu'une autre politique est nécessaire et possible en matière d'accueil des jeunes enfants permettant d'allier la création d'un nombre important de places avec une haute exigence de qualité pour assurer l'éveil et la socialisation des enfants, la prise en charge des pathologies et des handicaps, la possibilité de concilier – pour les femmes notamment - vie professionnelle et vie familiale, l'accès à un mode d'accueil selon ses revenus.

Considérant qu'il serait nécessaire, plutôt que de chercher à déréglementer et à réaliser des économies comme le fait le gouvernement, d'investir dans ce secteur et dans l'avenir en mettant sur pied un service public de la Petite enfance.

Par la voix de son Conseil municipal, la ville de Montreuil s'engage à maintenir son niveau d'exigence de qualité de l'accueil et rappelle son opposition au projet du gouvernement d'accueil en surnombre et d'abaissement des normes de qualification et d'encadrement ;

Le Conseil municipal demande à Madame la Maire de Montreuil de transmettre cette délibération au gouvernement en lui demandant de renoncer à ses projets de déqualification du secteur de la Petite enfance et de se donner les moyens d'augmenter le nombre de personnels formés aux métiers de la Petite enfance.